

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 mars 2009  
(convocation du 2 mars 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Mars Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUCHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVET Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. GELLE Thierry à M. DUART Patrick  
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 25  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 30  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne  
M. DELAUX Stéphan à M. BRUGERE Nicolas à cpter de 10 h 50  
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. LAURENT Wanda  
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 10h 10  
M. HURMIC Pierre à M. NOEL Marie-Claude jusqu'à 11 h 30  
M. MERCIER Michel à M. MOULINIER Maxime à cpter de 11 h 45  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Jean-Louis  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. PIAZZA Arielle  
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. QUERON Robert à Mme. CHAVIGNER Michèle  
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent  
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique  
M. SENE Malick à Mme. FAORO Michèle  
M. TOUZEAU Jean à Mme FOURCADE Paulette jusqu'à 10 h 30

#### **EXCUSEE :**

Mme HAYE Isabelle  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Marchés de maîtrise d'oeuvre - Eysines - Sécurisation des rejets de la station d'épuration Cantinolle - Autorisation de signer le marché.**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2008/0082 du 22 février 2008, le Conseil de Communauté a autorisé le lancement de l'opération de sécurisation des rejets de la station d'épuration Cantinolle.

Dans sa phase 1, ce projet se traduit par :

- la mise en place d'une canalisation et de sa chambre à vannes associée entre la canalisation de rejet et le bassin tampon existant afin d'intercepter les effluents insuffisamment traités en cas d'un incident ponctuel survenant sur le process de la filière eau,
- une sécurisation électrique par la mise en place d'un groupe électrogène et de ses infrastructures, permettant de fournir le complément d'énergie visant à assurer le secours de la totalité de la filière de traitement de l'eau,
- la création d'un bassin tampon à ciel ouvert supplémentaire d'une capacité de 3 500 m<sup>3</sup> portant la capacité totale de stockage à 5 500 m<sup>3</sup> et sa connexion aux ouvrages existants,
- l'aménagement du bassin existant (2 000 m<sup>3</sup>) permettant une vidange plus rapide et installation d'un système de nettoyage limitant les nuisances olfactives.

Dans le cadre de la première phase de l'opération de sécurisation des rejets de la station d'épuration Cantinolle, il a été nécessaire de procéder à une mise en concurrence pour la dévolution du marché de maîtrise d'oeuvre correspondant.

A cet effet, la Communauté urbaine de Bordeaux a procédé à une consultation sous la forme d'un dossier d'appel d'offres restreint, pour un marché répondant à la définition des articles 33 alinéa 4 et 60 à 64 du Code des Marchés Publics et suivant la procédure d'appel d'offres autorisée par l'article 74-III-4 a) du même code (marchés de maîtrise d'oeuvre relatifs à des ouvrages d'infrastructures passés selon la procédure d'appel d'offres dont la Commission est composée en jury).

Les missions confiées sont des missions de Maîtrise d'œuvre « Infrastructure » au sens de la loi MOP du 12 juillet 1985 modifiée (notamment selon les articles 7 à 10), les décrets n° 93-1268 et 93-1270 du 29 novembre 1993 et l'arrêté du 21 décembre 1993, pris pour son application. Les marchés envisagés porteront sur des éléments de missions normalisés, décrits aux articles 20 à 24 du décret n°93-1268 :

- études d'avant projets et de projets (AVP et PRO) ;
- assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- examen de la conformité visa (VISA) ;
- direction de l'exécution du contrat de travaux (DET) ;
- ordonnancement, pilotage et coordination du chantier (OPC) ;
- assistance au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

Pour information, l'enveloppe prévisionnelle des travaux correspondant à cette première phase du projet est estimée à 900 000 € HT ou 1 076 400 € TTC (valeur 2007).

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres constituée en Jury, réunie le 17 décembre 2008, a classé première l'offre de la société SOGREAH pour un montant d'honoraire forfaitaire provisoire de 49 500 € HT (soit 59 202 € TTC).

Le financement de cette dépense sera inscrit au budget annexe Assainissement, Chapitre 23 – Compte 2315 - CRB O200 – Programme UCBA, pour les exercices concernés.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir

- ◆ attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la première phase de l'opération de sécurisation des rejets de la station d'épuration Cantinolle à la société ,

et autoriser Monsieur le Président à :

- ◆ signer le marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la première phase de l'opération de sécurisation des rejets de la station d'épuration Cantinolle à intervenir avec la société SOGREAH pour un montant de 49 500 € HT ;
- ◆ signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 mars 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
30 MARS 2009

PUBLIÉ LE : 1 AVRIL 2009

M. JEAN-PIERRE TURON

